



## **COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE**

Séance du 19 décembre 2023

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2023/07

\*\*\*\*\*

### ***Election des représentants auprès de la Commission en charge de l'élaboration du schéma régional d'aménagement***

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 19 décembre 2023, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'utilisateurs, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2023-09-29-00004 du 29 septembre 2023 modifié portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;
- **Considérant** le renouvellement du mandat de tous les membres du CEB, l'échéance des six ans ayant été atteinte ;

## **DECIDE**

### **Article 1**

Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO est élue représentante titulaire auprès de la CE-SAR.

M. Gérard BERRY est élu représentant suppléant auprès de la CE-SAR.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 19 décembre 2023,

**La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité**

*Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO*